

# FORMATION DU SPÉCIALISTE DE L'AUTONOMIE

Module 1 :

**Aider les membres et les  
dirigeants au cours de la  
demande de prêt auprès  
du fonds perpétuel d'études**



# Bienvenue !

L'une de vos missions en qualité de spécialiste de l'autonomie est de soutenir les membres qui ont besoin d'un prêt du Fonds perpétuel d'études (FPE). Vous épaulerez aussi les dirigeants de l'Église qui œuvrent avec ces membres.

L'objectif du FPE est d'aider les membres à se qualifier pour avoir un meilleur emploi et à gagner plus d'argent dès que possible, avec moins de dettes, afin de devenir autonomes. Les prêts du FPE sont destinés aux programmes professionnels et techniques.



Spécialiste

Étudiant

Évêque

# APERÇU DU FPE

Cette séquence vidéo vous montrera un aperçu du programme du FPE, [Le fonds perpétuel d'études aujourd'hui](#).



# DANS CE MODULE...

Dans ce module, vous verrez :



Les étapes nécessaires  
à la demande d'un  
prêt du FPE.

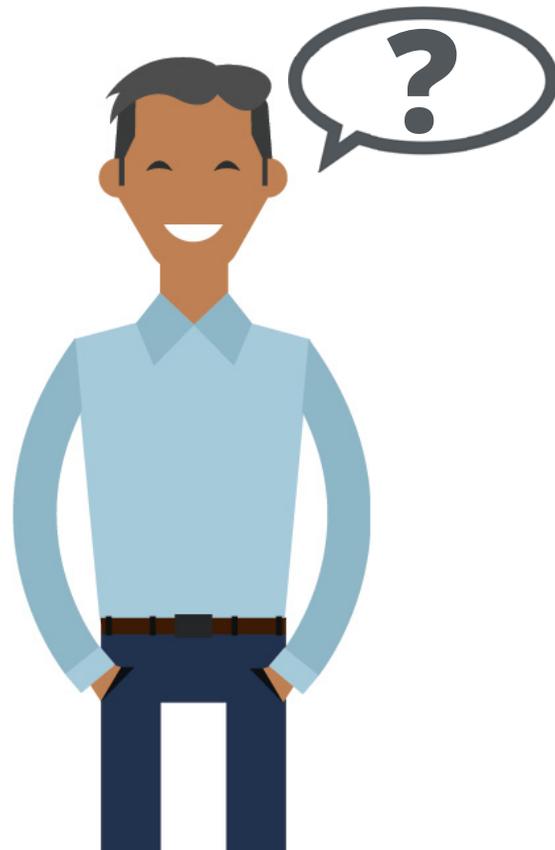


Les questions  
fréquentes des  
membres à ce sujet.



Des exemples, conseils  
et notes pour vous aider  
à remplir votre appel.

# LES QUESTIONS FRÉQUENTES DES MEMBRES SUR LE FPE





# QU'EST-CE QU'UN PRÊT DU FPE ?

- De l'argent emprunté par des membres dans le besoin, dignes et motivés
- Permet aux membres de se former afin de trouver un emploi bien rémunéré et de devenir autonomes
- Pas seulement réservé aux jeunes rentrés de mission et aux jeunes adultes
- Fonds sacrés qui doivent être remboursés afin d'être bénis et de permettre à d'autres de recevoir une formation



**Note :** Quand les membres posent cette question, invitez-les à regarder la séquence vidéo [Le fonds perpétuel d'études aujourd'hui](#). Cela leur donnera un aperçu du programme et répondra à beaucoup de leurs questions.



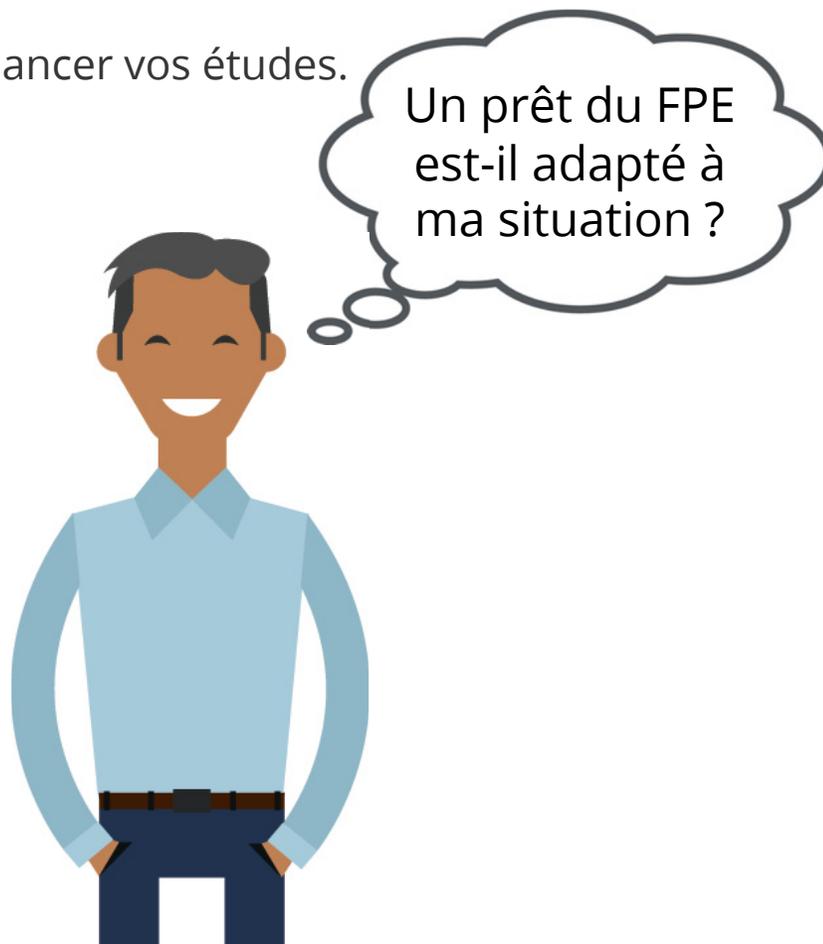
Conseillez-leur aussi de lire le discours de conférence générale du président Hinckley en avril 2001 « [Le fonds perpétuel d'études](#) », où il présente le programme.



# COMMENT PUIS-JE OBTENIR UN PRÊT DU FPE ?

Commencez par décider si un prêt du FPE est adapté à votre situation. C'est le cas si :

- Vous souhaitez suivre une formation professionnelle ou technique afin de trouver un travail ou de créer une entreprise.
- Vous n'avez aucun autre moyen de financer vos études.
- Vous rembourserez le prêt.





# COMMENT PUIS-JE OBTENIR UN PRÊT DU FPE ?

1

Rejoignez le groupe d'autonomie « Des études pour un meilleur emploi ».



2

Pendant le temps passé en groupe, faites les exercices sur l'emploi, la formation et la gestion des finances.



3

Entretenez-vous avec votre évêque et recevez son approbation concernant le FPE.



4

Remplissez la demande de prêt du FPE en ligne sur [pef.lids.org](http://pef.lids.org).





# EN TANT QUE SPÉCIALISTE, COMMENT PUIS-JE AIDER ?

1

Organisez et soutenez les groupes de discussion sur l'autonomie « Des études pour un meilleur emploi ».



**Note :** Formez les animateurs pour qu'ils s'assurent que les membres terminent leurs projets d'emploi, de formation et de finances.

2

Pendant le temps passé en groupe, assurez-vous que les membres terminent la leçon « Fonds perpétuel d'études pour être autonome ».



**Note :** La leçon sur le « FPE pour être autonome » est disponible sur [pef.ids.org](http://pef.ids.org).

3

Soutenez les évêques dans leur rôle relatif à la demande et à l'approbation de prêt du FPE.



**Note :** Les formulaires d'approbation du FPE et le rapport du FPE se trouvent dans la documentation pour dirigeants et greffiers.

4

Soutenez les membres au cours de la demande de prêt.



**Note :** N'utilisez jamais l'identifiant ou le mot de passe du compte SDJ d'un membre pour vous connecter à sa place.



# POURQUOI DOIS-JE ME JOINDRE AU GROUPE D'AUTONOMIE « DES ÉTUDES POUR UN MEILLEUR EMPLOI » ?

Ce groupe vous aidera à :

- Sélectionner l'emploi qui vous permettra de devenir autonome.
- Trouver un établissement et un programme qui vous qualifieront pour l'emploi que vous avez choisi.
- Déterminer si un prêt du FPE est nécessaire pour financer vos études.
- Apprendre comment étudier et réussir votre formation.



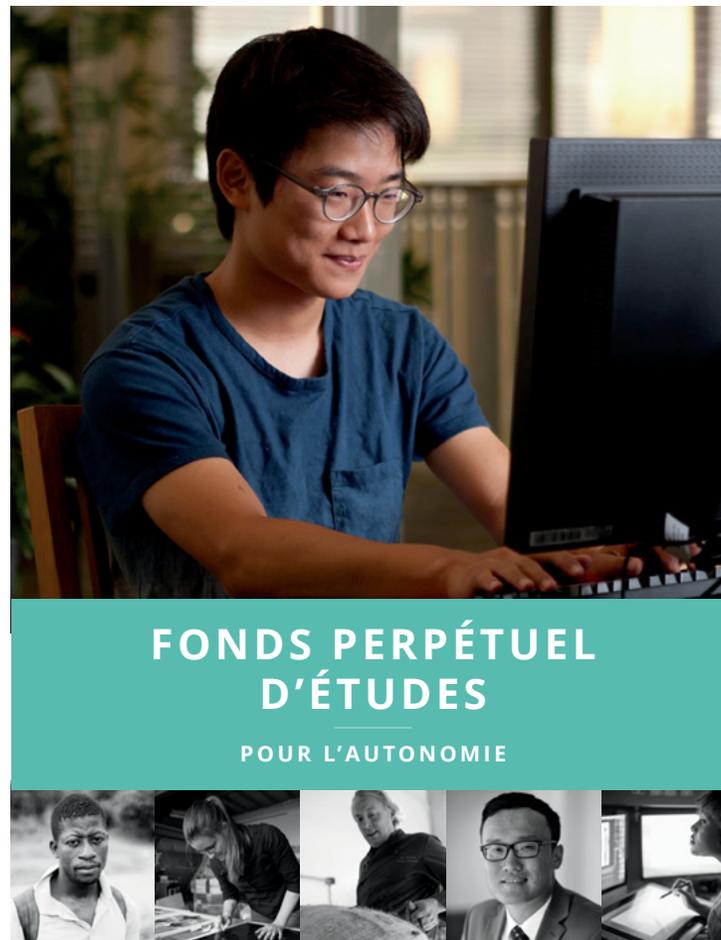


# QU'EST-CE QUE LA LEÇON « FONDS PERPÉTUEL D'ÉTUDES POUR ÊTRE AUTONOME ? »

La leçon :

- Présente les responsabilités du bénéficiaire de prêt du FPE.
- Est obligatoire avant de demander un prêt du FPE.
- Se termine à la fin de la douzième semaine de « Des études pour un meilleur emploi » ou est le sujet de la treizième semaine.
- Se trouve sur [pef.lds.org](https://pef.lds.org) et dans l'application Bibliothèque de l'Évangile.

**Note** : Les dirigeants de pieu ou de paroisse peuvent utiliser cette leçon pour rappeler aux membres déjà bénéficiaires d'un prêt du FPE les engagements qu'ils ont pris en le souscrivant.





# QUEL TYPE D'ÉTUDES PUIS-JE FINANCER AVEC UN PRÊT DU FPE ?

Les prêts du FPE financent les études :

- Professionnelles ou techniques ;
- qui durent moins de deux ans ;
- qui enseignent des compétences qui conduisent à un emploi ;
- qui correspondent aux règles de la liste approuvée par le FPE.





# QU'EST-CE QUE LA LISTE APPROUVÉE PAR LE FPE ?

La liste approuvée par le FPE :

- Comprend les établissements et les programmes qui enseignent les compétences et préparent les étudiants pour un emploi.
- Elle repose sur des compétences et des emplois qui sont recherchés localement.
- Préserve les membres des établissements et des programmes qui ne préparent pas correctement les étudiants pour un emploi ou qui sont plus chers que nécessaire.

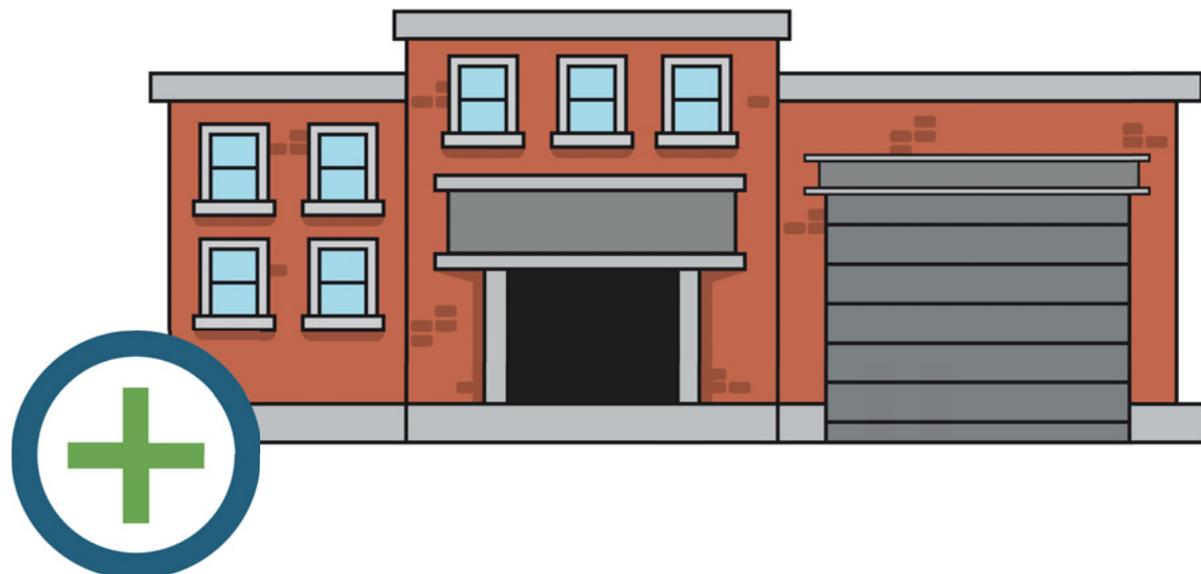




# QUE FAIRE SI L'ÉTABLISSEMENT OÙ JE VEUX M'INSCRIRE NE FIGURE PAS DANS LA LISTE APPROUVÉE PAR LE FPE ?

- Quand vous faites votre demande de prêt du FPE en ligne, vous pouvez demander qu'un établissement ou un programme soit ajouté à la liste approuvée par le FPE.
- Utilisez les renseignements que vous avez trouvés au cours de votre recherche dans le cadre du groupe « Des études pour un meilleur emploi ».
- Un représentant du FPE examinera l'établissement ou le programme, et déterminera s'il répond aux conditions du FPE.

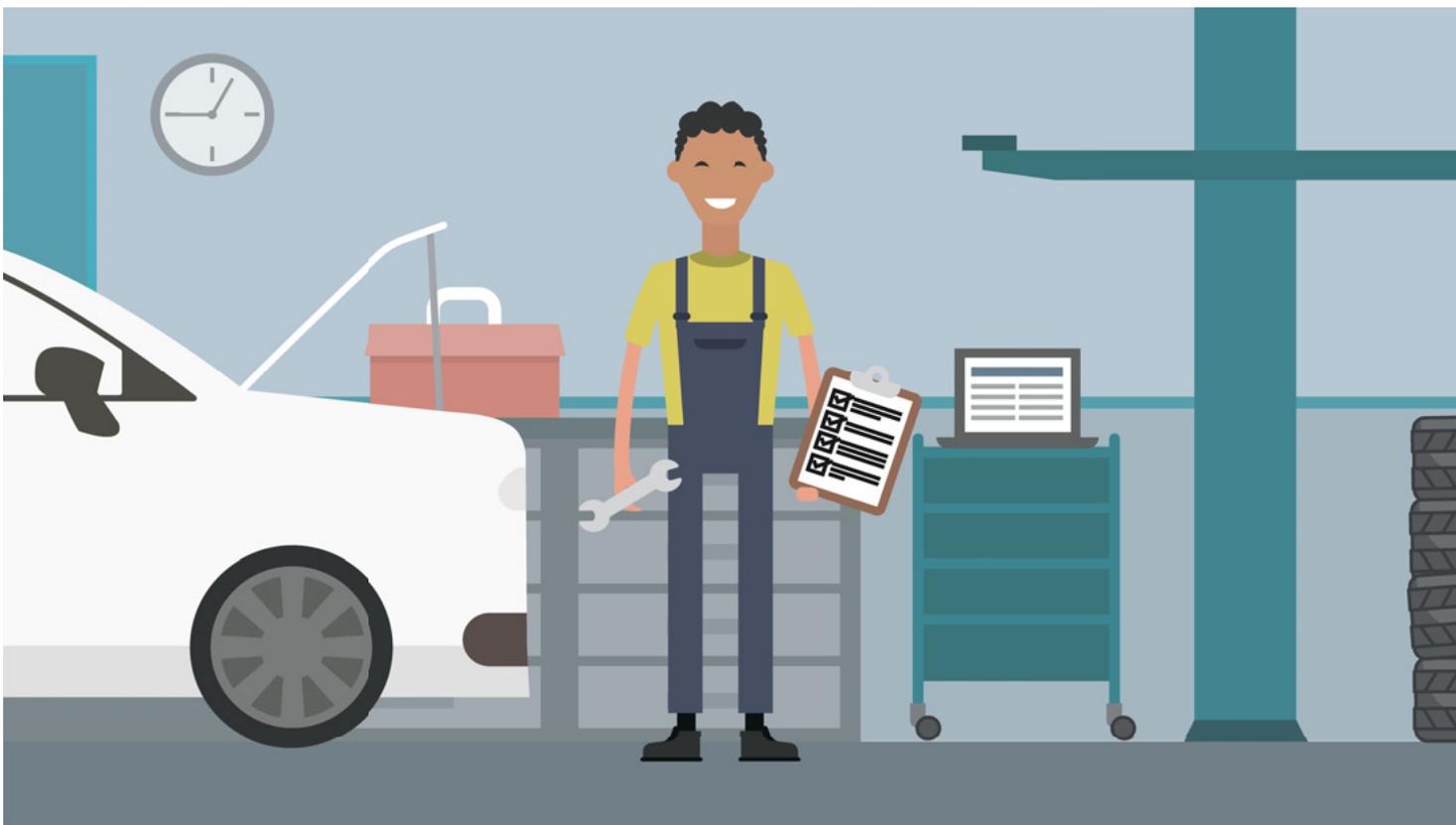
**Note :** Attention, cette demande peut être refusée et l'approbation peut prendre plusieurs semaines.





# POUR QUELLES RAISONS LE FPE N'ATTRIBUE-T-IL PAS DE PRÊT POUR LES PROGRAMMES DE PLUS DE VINGT-QUATRE MOIS ?

Les programmes plus courts vous permettent d'accéder plus rapidement à un emploi mieux rémunéré, souvent avec des dettes moins importantes.



**Note** : Beaucoup de postes à pourvoir ne demandent que quelques mois, et non des années, de formation.



# POURQUOI LE FPE N'ATTRIBUE-T-IL PAS DE PRÊT POUR LES LICENCES OU LES MAÎTRISES ?

Un programme professionnel ou technique court permettra à un membre dans le besoin de trouver rapidement un travail et d'améliorer ses revenus avec peu de dettes.

Plus tard, les membres pourront payer eux-mêmes leurs études supérieures, si c'est leur projet.





# QUE FAIRE SI LE PROGRAMME AUQUEL JE SOUHAITE PARTICIPER N'EST PAS APPROUVÉ ?

Même si vous ne recevez pas le prêt du FPE, vous pouvez quand-même participer au programme de votre choix. Il suffira de trouver un autre moyen de financement, comme par exemple :



Famille



Travail/Économies



Subventions/Bourses

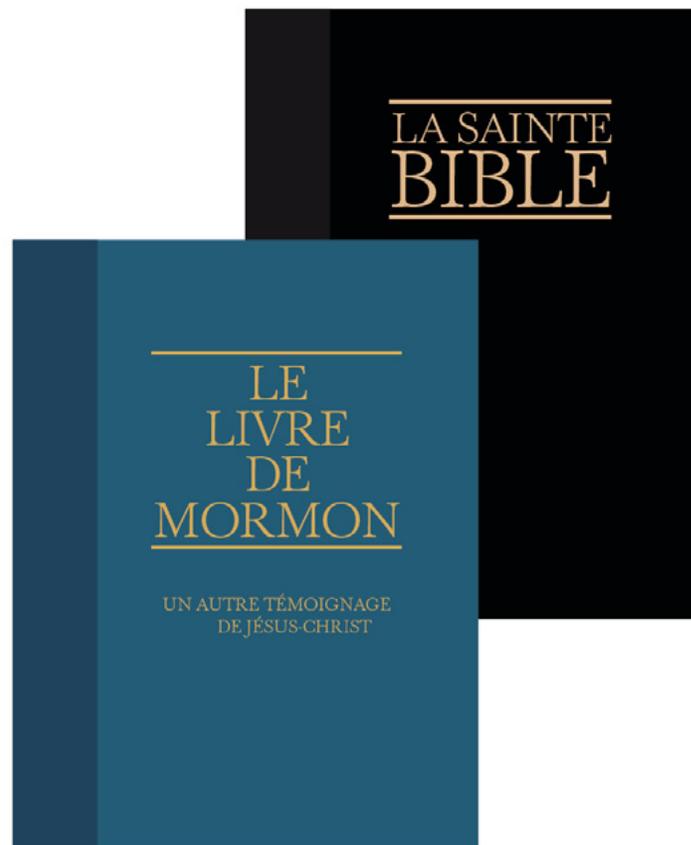


# DOIS-JE PARTICIPER À L'INSTITUT ?

Oui, si vous êtes célibataire et que vous avez entre dix-huit et trente ans, la participation est nécessaire pendant vos études.

Si vous êtes marié ou avez plus de trente ans, vous êtes encouragé à y participer.

**Note** : Un cours d'Institut de pieu satisfait à cette condition.





# COMMENT PUIS-JE RECEVOIR L'APPROBATION DE MA DEMANDE DE PRÊT PAR MON DIRIGEANT DE LA PRÊTRISE ?

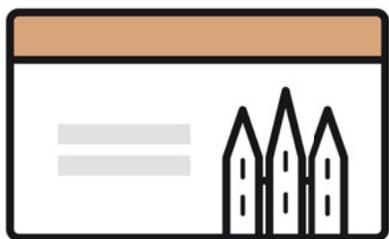
Demandez à votre évêque de vous voir pour un entretien d'approbation pour une demande auprès du FPE. Ensemble, vous verrez si vous remplissez les conditions indiquées pour pouvoir souscrire à un prêt du FPE.





# QUE VA ME DEMANDER L'ÉVÊQUE LORS DE L'ENTRETIEN D'APPROBATION POUR UNE DEMANDE DE PRÊT DU FPE ?

Pour évaluer votre éligibilité à un prêt du FPE, votre évêque vous demandera si vous :



1

Êtes digne et si vous détenez une recommandation à l'usage du temple ou une recommandation du temple à usage limité.



2

Êtes dans le besoin, avec un réel besoin financier (le prêt du FPE doit être le dernier recours).



3

Êtes déterminé à terminer la formation, à trouver du travail, à devenir autonome et à rembourser le prêt.



4

Assisterez à l'Institut si vous avez moins de trente ans et êtes célibataire.



# COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE PRÊT DU FPE ?

Demandez un prêt du FPE sur [pef.lds.org](https://pef.lds.org).

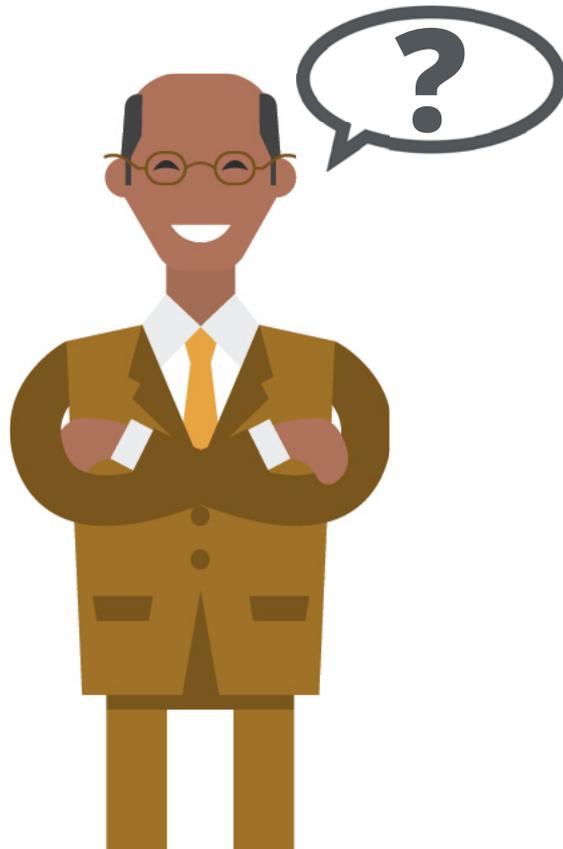
Si vous n'avez pas de compte SDJ, créez-en un sur [ldsaccount.lds.org](https://ldsaccount.lds.org).

Vous pouvez faire une demande de prêt du FPE après avoir terminé les réunions de votre groupe « Des études pour un meilleur emploi » et avoir vu votre évêque.



**Important** : « N'aidez » jamais les membres en créant un compte SDJ pour eux ou en l'utilisant pour vous connecter à leur place afin de faire une demande de prêt du FPE.

# Les questions fréquentes des évêques et des présidents de branche sur le FPE





# OÙ PUIS-JE TROUVER LE FORMULAIRE D'APPROBATION POUR UNE DEMANDE DE PRÊT DU FPE ?

En se connectant à la Documentation pour dirigeants et greffiers (LCR), à l'aide de son compte SDJ, l'évêque accède au formulaire d'approbation en ligne en se rendant dans le menu **Rapports** puis en cliquant sur **Formulaire d'approbation d'une demande de prêt du FPE** dans la catégorie Formulaires.

The screenshot shows the website interface for 'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS'. The main navigation bar includes 'Écritures et étude', 'Familles et personnes', 'Faire connaître l'Évangile', 'Inspiration et nouvelles', and 'Servir et enseigner'. A search bar is located on the right. Below the navigation bar, the 'Rapports' menu is highlighted, and the 'FPE - Formulaire d'approbation' option is selected under the 'FORMULAIRES' category. Other categories visible include 'RAPPORTS', 'DEPARTEMENT D'ÉDUCATION DE L'ÉGLISE', and 'RECOMMANDATIONS À L'USAGE DU TEMPLE'.



# QU'EST-CE QUE LE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU FPE ?

Le suivi des bénéficiaires au FPE :

- Est destiné aux évêques et aux spécialistes.
- Fournit les renseignements de base, tels que le programme et l'établissement fréquenté par l'étudiant et mentionne s'il a obtenu son diplôme ou non.
- Indique si le bénéficiaire est à jour dans le paiement de ses échéances. Le montant du prêt n'est pas affiché. (Les évêques ne sont pas chargés du recouvrement des dettes.)
- Aide les dirigeants à identifier et à servir les bénéficiaires ayant des difficultés dans leurs études, leur travail et leur autonomie.

Documentation pour les dirigeants et les greffiers

Écritures et étude Familles et personnes Faire connaître l'Évangile Inspiration et nouvelles Servir et enseigner

Membres Organisations Rapports Service Finances Applications Autres Aide

Rechercher sur les sites de l'Église

### Les bénéficiaires du FPE

Voici la liste des membres de votre unité qui ont participé au programme de prêts du FPE. Ce document a pour but d'aider les dirigeants de la prêtrise à soutenir, encourager et guider. Nous invitons les dirigeants à consulter cette liste régulièrement et à proposer leur aide aux membres qui arrêtent leurs études, qui n'ont pas de diplôme, ou qui ne sont pas à jour dans leur prêt du FPE à cause de difficultés pour terminer leurs études ou leur formation et devenir autonomes. Le comité d'autonomie et les spécialistes de l'autonomie peuvent travailler avec ces membres sous la direction de leurs dirigeants de la prêtrise. Les bénéficiaires du FPE peuvent contacter le centre d'assistance du FPE pour toute aide dont ils ont besoin, y compris quand ils ont des difficultés à rembourser leur emprunt.

Rechercher Options Inclure

NOM	STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT	DATE DE RENOUVELLEMENT	DATE DE REMISE DE DIPLÔME	STATUT DU PAIEMENT
[Nom]	À récolte		1 avr. 2019	En cours
[Nom]	À récolte	1 jan. 2020	1 mars 2022	En cours
[Nom]	A abandonné			Complètement réglé
[Nom]	À récolte		1 déc. 2019	Pas à jour
[Nom]	À récolte		1 juil. 2019	Pas à jour
[Nom]	À récolte		28 fév. 2015	Pas à jour

**Note :** Les évêques peuvent encourager les membres à participer à un groupe d'accès à l'autonomie approprié ou à d'autres groupes de recherche d'emploi.



# OÙ PUIS-JE TROUVER LE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU FPE ?

Le suivi des bénéficiaires du FPE est disponible en ligne dans le menu Rapports de la Documentation pour dirigeants et greffiers (LCR).

The screenshot shows the website interface for 'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS'. The main title is 'Documentation pour les dirigeants et les greffiers'. The navigation menu includes 'Écritures et étude', 'Familles et personnes', 'Faire connaître l'Évangile', 'Inspiration et nouvelles', and 'Servir et enseigner'. A search bar is present with the text 'Rechercher sur les sites de l'Église'. The 'Rapports' menu is highlighted, and the following items are listed:

- Aide apportée par les services d'entraide
- Apurement des certificats de membres
- Créer un rapport
- Indicateurs clé
- Les bénéficiaires du FPE**
- Liste des anniversaires
- Liste des membres
- Liste des mesures et des entretiens
- Membres ayant déménagé
- Membres ayant emménagé
- Nouveau membre
- Rapport de progression
- Rapport d'activités liées à l'œuvre de l'histoire familiale
- Rapport trimestriel
- Statistiques de l'unité
- Statut de la tenue des registres

Other sections visible include 'FORMULAIRES' (FPE - Formulaire d'approbation, Formulaires d'enregistrement des ordonnances, Progression des nouveaux membres et des membres qui reviennent à l'Église, Recommandation pour accomplir une ordonnance, Soutien des officiers) and 'CERTIFICATS' (Imprimer les certificats). The 'DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION DE L'ÉGLISE' section includes 'Assistance trimestrielle' and 'RECOMMANDATIONS À L'USAGE DU TEMPLE' (Non dotés, Sans recommandation, Statut de la recommandation à l'usage du temple, Statut des recommandations pour les jeunes).



# QUELLES SONT LES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES ?

[pef.ids.org/help](https://pef.ids.org/help) propose aux bénéficiaires d'autres ressources telles que :

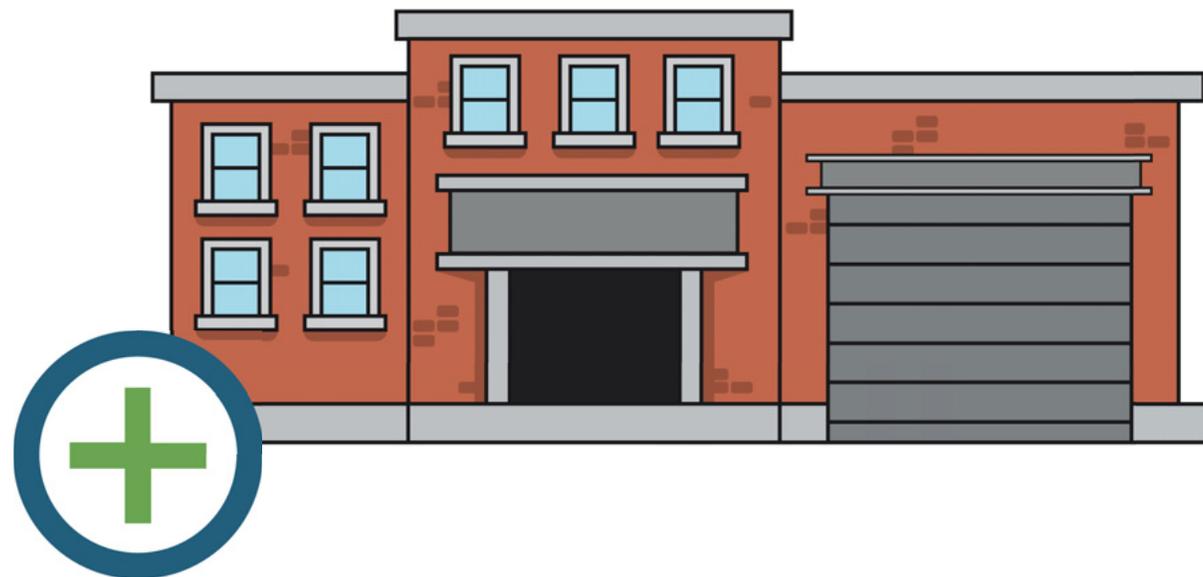
- Des instructions sur la manière d'effectuer un versement au FPE.
- Des ajustements provisoires de paiement mensuel.
- Des reports de paiement dans le cas d'un départ en mission, de maladie, de poursuite d'études, de chômage, etc.





# UN ÉVÊQUE PEUT-IL DEMANDER QU'UN ÉTABLISSEMENT OU UN PROGRAMME SOIT AJOUTÉ À LA LISTE APPROUVÉE ?

- Oui, les évêques, comme n'importe quel autre membre de l'Église, peuvent proposer l'ajout d'un établissement ou programme à la liste approuvée par le FPE.
- Le responsable local de l'autonomie examinera la demande et déterminera si l'établissement ou le programme satisfait aux conditions requises par le FPE. Après l'accord du responsable, l'établissement ou le programme sera examiné et approuvé par le personnel du FPE.





# QUELS SONT LES CRITÈRES D'AJOUT D'UN ÉTABLISSEMENT À LA LISTE APPROUVÉE PAR LE FPE ?

Les établissements et les programmes doivent :

- Former correctement les étudiants à des compétences recherchées localement.
- Enseigner des compétences techniques ou professionnelles.
- Durer vingt-quatre mois maximum.
- Avoir un prix raisonnable par rapport aux autres possibilités locales.
- Avoir déjà fait passer au moins un diplôme à une classe précédente.
- Avoir au moins vingt diplômés qui ne sont pas des étudiants bénéficiaires du FPE.
- Ne pas appartenir à un membre de l'Église, à moins d'avoir l'accord du comité exécutif du FPE du siège de l'Église.
- Être reconnus par l'État, si nécessaire.
- Être sources d'expériences positives rapportées par d'anciens bénéficiaires du FPE, si possible.



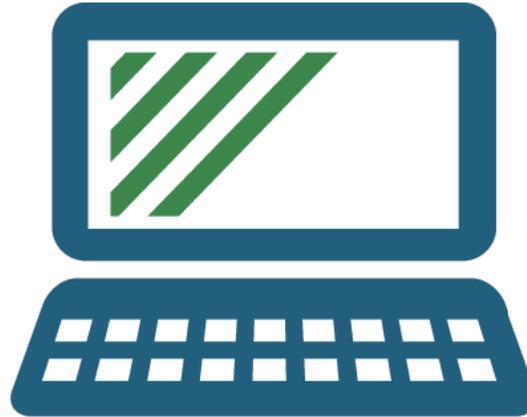
**Note :** Pour avoir la liste complète des conditions requises, contactez un responsable de l'autonomie.

# POUR EN SAVOIR PLUS

Si un membre, un évêque ou vous-même désirez en savoir plus sur les prêts du FPE, consultez la documentation suivante :



[Séquence vidéo :](#)  
[Le fonds perpétuel](#)  
[d'études aujourd'hui](#)



[pef.lds.org](http://pef.lds.org)



Votre responsable  
local de l'autonomie

# FÉLICITATIONS

Vous avez terminé le Module 1 : Aider les membres et les dirigeants au cours de la demande de prêt du fonds perpétuel d'études.

Passez au Module 2 : Soutenir les membres dans leur formation et le remboursement de leur emprunt.

Merci pour tout ce que vous faites pour aider les autres à devenir autonomes !



# SOMMAIRE DES QUESTIONS

## **Aider les membres intéressés par un prêt du FPE**

- Qu'est-ce qu'un prêt du FPE ? [\[6\]](#)
- Comment puis-je obtenir un prêt du FPE ? [\[7\]](#)
- En tant que spécialiste, comment puis-je aider ? [\[9\]](#)
- Pourquoi dois-je me joindre au groupe d'autonomie « Des études pour un meilleur emploi » ? [\[10\]](#)
- Qu'est-ce que la leçon « Fonds perpétuel d'études pour être autonome » ? [\[11\]](#)
- Quel type d'études puis-je financer avec un prêt du FPE ? [\[12\]](#)
- Qu'est-ce que la liste approuvée par le FPE ? [\[13\]](#)
- Que faire si l'établissement où je veux m'inscrire ne figure pas dans la liste approuvée par le FPE ? [\[14\]](#)
- Pour quelles raisons le FPE n'attribue-t-il pas de prêt pour les programmes de plus de vingt-quatre mois ? [\[15\]](#)
- Pourquoi le FPE n'attribue-t-il pas de prêt pour les licences ou les maîtrises ? [\[16\]](#)
- Que faire si le programme auquel je souhaite participer n'est pas approuvé ? [\[17\]](#)

- Dois-je participer à l'Institut ? [\[18\]](#)
- Comment puis-je recevoir l'approbation de ma demande de prêt par mon dirigeant de la prêtrise ? [\[19\]](#)
- Que va me demander l'évêque lors de l'entretien d'approbation pour demande de prêt du FPE ? [\[20\]](#)
- Comment faire ma demande de prêt du FPE ? [\[21\]](#)

## **Soutenir les évêques et présidents de branche**

- Où puis-je trouver le formulaire d'approbation pour une demande de prêt du FPE ? [\[23\]](#)
- Qu'est-ce que le suivi des bénéficiaires du FPE ? [\[24\]](#)
- Où puis-je trouver le suivi des bénéficiaires du FPE ? [\[25\]](#)
- Quelles sont les ressources supplémentaires disponibles ? [\[26\]](#)
- Un évêque peut-il demander l'ajout d'un établissement ou d'un programme à la liste approuvée ? [\[27\]](#)
- Quels sont les critères d'ajout d'un établissement à la liste approuvée par le FPE ? [\[28\]](#)

ÉGLISE DE  
JÉSUS-CHRIST  
DES SAINTS  
DES DERNIERS JOURS